

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-487

présenté par

Mme Rabault, Mme Untermaier, M. Juanico, M. Garot, Mme Bareigts, Mme Pires Beaune,
M. Saulignac et M. Alain David

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale	0	27 515 501
Vie politique, culturelle et associative	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	27 515 501	0
TOTAUX	27 515 501	27 515 501
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans le présent projet de loi, le Gouvernement prévoit de baisser de près de 40 % les crédits alloués au fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Ce fonds permet notamment de financer des actions de lutte contre la délinquance et la radicalisation, la sécurisation des établissements scolaires, la sécurisation des sites sensibles ou encore l'équipement des polices municipales.

Aussi, dans le contexte actuel, la baisse de ces crédits proposée par le Gouvernement n'est pas acceptable.

Cet amendement vise donc à ramener les crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance au niveau voté pour l'année 2017.

Cet amendement :

- flèche 27 515 501 euros de crédits de paiement supplémentaires vers l'action « Fonds interministériel de prévention de la délinquance » (au sein du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ») ;
- et réduit de 27 515 501 euros les crédits de paiement de l'action « Animation et soutien du réseau » (au sein du programme « Administration territoriale »)